

COMMUNIQUE DE PRESSE

Des bénéfices aux défis : l'envers du décor des finances communales fribourgeoises

Publication du Rapport sur les finances communales 2022

L'Association des Communes Fribourgeoises souhaite attirer l'attention sur le récent rapport publié par l'État de Fribourg concernant les finances communales pour l'année 2022, premier en son genre émanant de la nouvelle loi sur les finances communales. Malgré des résultats apparemment positifs, le rapport soulève des inquiétudes quant à la stabilité financière future des communes qui représentent l'entonnoir des politiques publiques.

Bilan financier contrasté

Selon le rapport, les 126 communes fribourgeoises ont globalement affiché un excédent cumulé de CHF 168,6 millions en 2022, avec 93,65% des communes réalisant des bénéfices. Toutefois, huit communes ont enregistré des déficits, totalisant près de CHF 2,3 mios. Ces chiffres cachent des disparités importantes entre les communes et des signes préoccupants pour l'avenir.

Impact de l'évolution démographique

L'augmentation démographique continue dans le canton de Fribourg impose une pression croissante sur les infrastructures et les services publics. Les communes sont au front, puisqu'elles ont à financer toutes les infrastructures publiques servant à délivrer des prestations à la population. Les communes doivent faire face à une augmentation des charges, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux. En 2022, les dépenses liées à la formation représentaient près de 40% des charges nettes des communes, illustrant la lourdeur des obligations financières. De nombreuses écoles et structures d'accueil extrafamilial doivent être construites et rénovées quelles que soient les tailles de communes ; de nouveaux EMS et extensions sont en cours de planification. Rappelons que la projection des lits en EMS pour soutenir l'HFR, mesure proposée par le Conseil d'Etat pour assainir les finances de l'HFR et débattue par le Grand Conseil, annonce le besoin de 4'700 lits supplémentaires à l'horizon 2040, ce qui représente près de CHF 600 mios à charge des communes.

Charges de transfert et autres dépenses imposées

Une grande partie des dépenses communales sont des charges de transfert ou appelées charges liées, représentant près de 50% du total des charges des communes. Ces charges, souvent imposées par des décisions supra-communales, réduisent la marge de manœuvre des communes et exacerbent les défis financiers locaux. Le rapport indique que les charges de transfert en 2022 s'élevaient à CHF 838,8 mios, dont 76,4% au niveau cantonal et intercommunal et 9,9% en direction de la Confédération. Parmi elles, la plus grande partie représente des charges cantonales, soit CHF 331,4 mios (39,5%), suivie par les charges décidées par les communes dans le cadre des associations de communes pour CHF 309,6 mios (36,9%) et CHF 83 mios au niveau fédéral (9,9%).

Nuances dans l'analyse financière

Il importe de distinguer l'état des finances communales des perspectives budgétaires de l'Etat. Il serait encore plus faux d'y anticiper une quelconque formule magique de vases communicants. Il faut rappeler que les communes, qui sont autant autorités politiques que l'Etat dans notre Suisse fédérale, ont été

appelées à participer au programme d'assainissement budgétaire 2013-2016 de l'Etat et que plusieurs mesures ont été instaurées par le Grand Conseil de manière permanente ; elles impactent toujours les finances communales. L'ACF rejette toute nouvelle participation qui serait inconsiderée au vu des défis démographiques, sociaux et économiques qui sont à leurs portes.

En outre, nous estimons regrettable que l'Etat n'applique pas les mêmes normes MCH2, empêchant ainsi des comparaisons verticales adéquates entre les niveaux de collectivités publiques. Les communes sont contraintes à des règles beaucoup plus strictes que l'Etat en matière d'harmonisation des plans comptables et de planification financière.

Dans cette analyse, il faut enfin distinguer l'évaluation du patrimoine administratif qui arrondit l'appréciation positive des finances communales de manière nouvelle par rapport à MCH1.

Participation de l'État et péréquation financière

L'État de Fribourg a contribué à la péréquation verticale à hauteur de CHF 16,54 millions en 2022, ce qui représente moins de 1% des charges totales des communes de CHF 1,69 milliard. Par ailleurs, il convient de mettre en évidence que l'État de Fribourg recevra CHF 602,5 millions en 2025 au titre de la péréquation financière de la Confédération et des cantons, comparé à CHF 617 millions en 2024 et CHF 537 millions en 2022, sur un total des charges de CHF 4,5 milliards, soit presque 12%.

Endettement et recettes

La dette des associations de communes s'élève à plus de CHF 1 mia ; au contraire, la fortune de l'État approche ce montant de CHF 1 mia. Il est important de souligner que la structure des recettes cantonales n'est pas comparable à celle des recettes communales. Les impôts représentent 70% des recettes communales contre 40% des recettes cantonales, rendant les communes plus vulnérables aux fluctuations fiscales. Les recettes fiscales des personnes morales peuvent varier fortement d'une année à l'autre, alors que les recettes des personnes physiques sont réputées comme plus stables.

Engagement pour l'avenir

L'Association des Communes Fribourgeoises souligne l'importance de continuer à surveiller de près les indicateurs financiers et d'adopter des mesures prudentes pour maintenir une gestion financière saine. Il est essentiel que les communes s'entourent des meilleures pratiques et ajustent leurs stratégies en fonction des besoins évolutifs. Ce rapport, bien qu'encourageant à plusieurs égards, rappelle la nécessité d'une vigilance constante et d'une adaptation proactive pour assurer la durabilité financière des collectivités locales face aux défis qui sont à leurs portes.

L'Association poursuit son engagement à tous les niveaux d'action politique pour soutenir les communes de telle manière à promouvoir une gestion financière efficace et transparente. Elle organisera prochainement des états généraux concernant les finances communales.

Contacts

David Fattebert, Président, T +41 79 252 08 64
Micheline Guerry-Berchier, Directrice, T +41 79 660 64 00